

Introduction

par Nicole Poupinet

Confédération paysanne, L'Hotellerie, 53160 Bais ; npoupi@club-internet.fr

Déjà trois ans que la Confédération paysanne et l'INRA ont signé une convention. Cette convention a été un acte important pour notre organisation et cette étape de trois années de collaboration commune nous permet aujourd'hui de tirer des leçons positives et objectives du chemin parcouru ensemble.

Le premier événement, et on peut dire le lancement de nos actions, a été le séminaire sur la désintensification des pratiques agricoles. Ce séminaire qui avait permis aux chercheurs et aux paysans d'échanger et de se confronter a fait l'objet d'un numéro des *Dossiers de l'environnement de l'INRA*¹ et d'un forum de discussion qui, pour diverses raisons, n'a pas très bien fonctionné. Les paysans ne sont peut-être pas encore assez branchés !

Cette rencontre a été prolongée par la définition de quatre axes de travail plus spécifiques, que l'on peut résumer comme suit.

Les petites fermes ou « Quels sont les mécanismes de résistance à la concentration ? »

Pourquoi ce thème de travail ? Quand nous regardons de près les résultats du Recensement général de l'agriculture (RGA) de 2000, 664 000 exploitations agricoles y sont recensées. Les pouvoirs publics ont quantifié et classé ces exploitations dans trois catégories :

- les exploitations dites « professionnelles » : elles étaient 393 000 en 2000 ;
- les « petites exploitations professionnelles » : il y en avait 64 000 en 2000 ;
- les « petites exploitations non professionnelles » : elles représentaient environ 200 000 fermes. Cette catégorie d'exploitants fait l'objet de peu de recherches spécifiques même si, à l'échelle de l'Europe, elle représente une part importante de la population active agricole.

À la Confédération paysanne, nous avons déjà travaillé avec le ministère de l'Agriculture pour que ces exploitations soient mieux prises en compte et une ébauche de Contrat territorial d'exploitation (CTE) « Petites fermes » avait été élaborée mais vite mise au panier avec l'arrivée d'Hervé Gaymard au Ministère. Aujourd'hui, nous sommes toujours intéressés à mieux connaître la situation économique et sociale des hommes et des femmes qui travaillent sur ces exploitations. Quel est leur niveau de revenu ? Sont-ils aidés ? Par le premier ou par le second pilier de la PAC ? Et s'ils ne sont pas aidés, comment résistent-ils, pendant que chaque jour des exploitations bénéficiant largement d'aides publiques font faillite ?

Ce thème a déjà fait l'objet d'une rencontre européenne organisée par la Confédération paysanne européenne (CPE) avec l'appui de chercheurs de l'INRA. Nous avons encore tout un travail de définition et de cadrage à élaborer pour poursuivre et approfondir le sujet.

La PAC : consultation, confrontation

Notre souhait était de confronter notre travail de réflexion « pour une autre PAC » avec des économistes et des chercheurs qui accepteraient de faire des simulations et d'évaluer la cohérence de nos propositions dans leur globalité, tant sur le plan économique que social, avec, si possible, un œil européen.

¹ Barrès D. (dir.), 2003. Désintensification de l'agriculture. Questions et débats. *Les Dossiers de l'environnement de l'INRA*, n° 24, 190 p.

L'autonomie en protéines

Sur ce thème, le travail d'un troisième groupe est en construction.

Ce thème s'inscrit pleinement dans notre revendication pour le droit à la souveraineté alimentaire des peuples, c'est-à-dire le droit, à l'échelle de la planète, pour des pays ou groupes de pays de décider et d'organiser leur politique agricole et alimentaire, sans dumping envers les autres régions.

Pour l'Europe, cela nécessite, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une renégociation des accords passés qui ne sera possible que si l'Europe accepte d'abandonner ses exportations de céréales et de viandes blanches à bas prix.

Une reconquête de l'autonomie de l'Europe en protéines pour l'alimentation animale est possible. Mais elle est surtout nécessaire pour la sûreté et la sécurité de nos approvisionnements ainsi que pour limiter les dégâts environnementaux et le gaspillage d'énergie lié au transport.

C'est pourquoi la recherche doit nous accompagner pour :

- aider les paysans à trouver des alternatives aux systèmes industriels en évoluant vers des systèmes de production plus autonomes et durables ;
- évaluer et mesurer les impacts macro-économiques d'une telle réorientation des systèmes de production.

Une rencontre le 15 mars 2005 sur ce vaste sujet a permis de dégager quelques pistes de travail.

Les semences

C'est ce dernier thème qui nous rassemble aujourd'hui.

La souveraineté alimentaire, le maintien de la biodiversité, le refus de la propriété intellectuelle, la réduction des intrants sont des sujets qui s'inscrivent dans notre projet et dans la continuité du travail fait par la Coordination nationale de défense des semences fermières (CNDSF) qui, depuis sa création en 1989, s'est toujours mobilisée pour défendre un certain nombre de droits qui permettent aux paysans de demeurer autonomes dans leurs choix et leurs pratiques. La semence est le premier maillon de la chaîne alimentaire ; il est inconcevable que ce maillon devienne la propriété de quelques firmes et que les paysans soient dépossédés d'un bien et d'un accès collectif à cette ressource. Depuis 1989, au travers de la CNDSF, nous défendons le droit des agriculteurs à pouvoir semer et ressemer leur semence à la ferme et de pouvoir la trier à façon. Si ce droit semble acquis, il est toujours l'objet d'une remise en cause sous-jacente.

Avec la création du réseau Semences paysannes en 2002, ce sont d'autres droits que les paysans demandent, celui de pouvoir échanger leurs semences et de faire inscrire des variétés selon d'autres critères que ceux du catalogue officiel. Pour cela, il faut effectivement de nouvelles recherches s'inscrivant également dans d'autres formes de sélection, d'autres types de variétés pour préserver la biodiversité.

Aujourd'hui, ce second séminaire, qui s'intitule « Quelles variétés et semences pour des agricultures paysannes durables ? », co-organisé dans le cadre de la convention, symbolise la volonté des paysans et des chercheurs de mettre en commun leur savoir-faire pour permettre cette autonomie et cette liberté de choix pour les paysans tant au niveau de la sélection végétale que de la création variétale.

En près de trois ans, nous avons pu nous rendre compte de la diversité des travaux qui existait à l'INRA, trop souvent méconnus ou peu vulgarisés aux yeux des paysans. Ces trois années nous ont permis de poursuivre et d'améliorer notre connaissance réciproque, d'approfondir ou d'explorer certains thèmes, de continuer à élargir le débat sur d'autres thèmes comme celui de l'emploi.

Ce deuxième séminaire doit nous permettre, à l'issue des trois jours, de susciter de nouvelles questions, d'engager d'autres démarches de recherche et des travaux de terrain en commun.

Nous souhaitons que ce séminaire précise également le cadre et les moyens qui seront offerts pour aboutir aux objectifs qui sont affichés. Il est construit et organisé pour privilégier à la fois l'échange d'expériences, au travers des différentes séances plénières, et le débat, au travers des différents

carrefours, sans oublier le dialogue et les liens qui se tisseront au cours d'autres moments de rencontre, en particulier pendant les deux soirées.

Avant de débiter ce séminaire, nous tenons à remercier tout particulièrement :

- l'École supérieure d'agriculture (ESA) d'Angers, pour la facilité qui nous a été accordée dès le démarrage du projet, pour l'appui logistique et matériel, et plus particulièrement M. Bruno Parmentier, directeur de l'ESA ;
- le Conseil régional des Pays de la Loire, Angers-Loire-Métropole, le Conseil général du Maine-et-Loire et le Crédit Mutuel d'Anjou pour leurs soutiens financiers ;
- les équipes relais de la Confédération paysanne du Maine-et-Loire, de l'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ARDEAR) des Pays de la Loire et du centre INRA d'Angers ■